

N° 2025-153

**POURSUITE DE LA POLITIQUE D'INCITATION FINANCIÈRE
À LA PRATIQUE DU COVOITURAGE
DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-cinq le 17 décembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, President.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), MARTINOD Marie (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER),

M. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. BROCHE Richard, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoirs : 4

Date de publication : 18 décembre 2025 au 18 février 2026

Monsieur Le Président rappelle que depuis octobre 2023, la Communauté de communes Les Versants d'Aime et les autres EPCI de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTV) participent à la stratégie départementale d'incitation financière pour la pratique du covoiturage régulier.

Jusqu'au 31 décembre 2025, le principe permet aux usagers covoiturant via une plateforme de mise en relation :

- de voyager gratuitement pour les passagers
- de bénéficier d'une incitation financière pour les conducteurs.

Cette politique d'incitation financière s'accompagne d'un plan de communication et d'un dispositif d'animation, avec l'appui de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.

L'objectif est d'encourager la pratique du covoiturage, afin de limiter le nombre de voitures sur les routes et la pollution engendrée, en optimisant le taux d'occupation des véhicules en circulation. Cela représente également une solution de déplacement pour les personnes en situation de précarité.

Les deux premières années d'expérimentation ayant été concluantes, avec plus de 18 923 trajets sur les Versants d'Aime. Les territoires de Tarentaise se sont accordés pour poursuivre l'expérimentation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, afin d'ancrer dans les mœurs la pratique du covoiturage.

Pour cela, un nouveau contrat (ci-annexé) doit être conclu avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily qui assure la gestion du dispositif. Celui-ci proposera de nouvelles conditions financières afin de maintenir les enveloppes budgétaires des collectivités :

- Trajets internes à la Tarentaise = gratuit
- Trajets en lien avec le reste de la Savoie = payant à hauteur de 50%

Une enveloppe de 25 000€ sera proposée au budget 2026 pour la poursuite de cette politique d'incitation financière à la pratique du covoiturage régulier, qui pourrait être prise en charge à 50% par l'Etat au titre du Fonds Vert (plan national covoiturage).

Par ailleurs, Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de communes ayant déléguée la compétence mobilité, une délégation de compétence partielle a préalablement été obtenue auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes sur le bloc 4 « Mobilités partagées ».

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu les faits exposés ci-avant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la poursuite de la politique d'incitation financière à la pratique du covoiturage via l'application BlaBlaCar Daily.

DIT que les crédits correspondants seront proposés au budget primitif 2026.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette stratégie d'incitation financière au covoiturage et notamment la contractualisation avec l'entreprise BlaBlaCar Daily pour l'année 2026, ainsi que la réalisation d'un dossier de subvention au titre du Fonds Vert covoiturage.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI

Le Président
Lucien SPICARPLI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX